Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Demande de crédit de 8,5 millions pour la rénovation de la Maternité du CHUV

Le Conseil d'Etat a adopté un projet de décret portant sur un crédit d'ouvrage de 8,55 millions pour la rénovation de la Maternité du CHUV. Ce crédit permettra d'adapter le bloc opératoire et les consultations ambulatoires aux besoins et aux exigences actuelles. La réalisation des travaux est prévue en cinq étapes de manière à maintenir l'activité de tous les services de la Maternité pendant les trois ans que durera le chantier.

Cette demande de crédit d'ouvrage fait suite à celui déjà accordé par le Grand Conseil en décembre 2000 pour le réaménagement de la Maternité afin qu'elle puisse accueillir la Division de néonatologie qui prend en charge les prématurés. Ces travaux urgents ont commencé en octobre 2001 et l'objectif est de réaliser l'ensemble des transformations nécessaires en un chantier continu pour en diminuer la durée et les coûts.

La modernisation du bloc opératoire de la Maternité du CHUV prévoit:

- la création d'une salle d'opération supplémentaire, réservée à l'obstétrique pour assurer la sécurité des soins d'urgence;

- l'adaptation des locaux et des installations techniques aux dernières exigences en matière d'hygiène hospitalière et de sécurité.

Les autres travaux concernent l'amélioration des conditions d'accueil et d'examen des consultations ambulatoires de la Maternité et le remplacement des ascenseurs du bâtiment.

Le coût de l'opération s'élève à 8,55 millions de francs.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 15 mai 2002

J.-P. Hamel, Office des constructions des Hospices cantonaux, 021 / 314 69 53

maternité